

Culture et marchés publics

Renforcer et actualiser ses connaissances

Les acteurs culturels français revendiquent une place à part dans l'environnement économique. Certains la qualifient *d'exception culturelle*. Il est vrai que le commerce de l'art suit des règles spécifiques et qu'il est difficile d'écarter le sensible lors d'une prise de décision publique. Cette formation fait un point sur la législation applicable en la matière. Elle précise les exceptions et les dérogations. Elle développe les réflexes pour minimiser les risques encourus.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure de :

- comprendre les logiques et les principes directeurs du code des marchés publics
- connaître les exceptions et les dérogations au code des marchés publics en matière d'objets artistiques et de prestations culturelles
- distinguer les achats de prestations culturelles des attributions de subvention
- appréhender le régime du 1% artistique
- respecter les droits des artistes lors d'un achat d'œuvre

A l'issue de cette formation, la structure ou la collectivité publique renforcera la sécurité juridique de ses achats d'objets artistiques et de prestations culturelles.

■ Destinataires

Cette formation est organisée à la demande de structures associatives, d'établissements publics ou de collectivités territoriales impliquées dans la passation de marchés ou la commande d'œuvres.

■ Publics

Cette formation est destinée aux personnes en charge des questions administratives et juridiques au sein d'équipements culturels ou à des responsables de services culturels ou juridiques des collectivités territoriales.

■ Méthodes

Cette formation articule des apports théoriques à des études de cas pratiques. Une large place est attribuée à la formalisation de la pratique professionnelle des participants.

■ Durée

La durée de cette formation est comprise entre 2 et 3 jours, en fonction du degré d'approfondissement souhaité par le commanditaire. Pour favoriser les retours sur expérience, elle peut être scindée en deux sessions non consécutives.

■ Documentation

La documentation pédagogique remise aux participants est composée de textes de référence, d'extraits du code des marchés publics et des supports des études de cas.

■ Evaluation

Une attestation de formation est délivrée à chaque participant à l'issue du module.

//////
Au cours de cette formation seront notamment abordées les thématiques suivantes :

Les principes et exceptions de recours au code des marchés publics

la notion de marché public
le champ d'application du code des marchés publics
les procédures en cours
les règles de publicité
la procédure allégée

La distinction entre subvention et achat de prestations culturelles

les notions de subvention, délégation de service public, marché public
les procédures
les risques liés à l'erreur de procédure

Le régime du 1% artistique

les étapes du processus de commande publique et sa mise en œuvre
la distinction entre le 1% artistique et la contribution sociale 1% diffuseur

Le respect des droits des artistes lors d'un achat d'œuvre

les principes des droits d'auteur
les spécificités des œuvres de l'esprit et leurs conséquences sur les contrats
le cadre juridique lié à la rémunération des artistes

//////
Responsable pédagogique
Audrey Boistel



22 rue de Picardie - 75003 Paris
Tél : 01 48 87 58 24
Fax : 01 48 87 65 16
www.agecif.com

Contact
Jean-Philippe Durand
Responsable pédagogique